

Acquisition d'un fonds thématique ou d'un fonds de référence

CRÉATION : ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2011

BENEFICIAIRES

Peuvent prétendre à l'aide les communes ou les EPCI avec un personnel dédié à la bibliothèque et formé à la gestion bibliothéconomique et à la pratique de l'informatique, disposant d'un budget d'acquisition d'au moins 1 € par habitant, et ayant décidé, par leur informatisation, de faciliter la mutualisation des ressources documentaires et la circulation des documents entre les bibliothèques du réseau départemental.

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

L'intervention vise à aider les bibliothèques du réseau départemental à la constitution d'un fonds thématique ou à l'acquisition d'ouvrages de référence.

■ MODALITES DE CALCUL

L'aide est égale à 50 % de la dépense plafonnée à 1 000 € HT soit un montant maximum de 500 € et peut être renouvelée tous les cinq ans.

La commune ou l'EPCI doit remplir les conditions suivantes :

- être informatisée avec un logiciel permettant les échanges avec la BDC et la consultation publique des catalogues de la bibliothèque locale et de la BDC,
- effectuer un prêt gratuit au public des livres et documents de son fonds propre et de ceux déposés par la BDC,
- s'engager dans la mutualisation des réservations avec la BDC.

■ PRESENTATION DU DOSSIER

Le courrier de la collectivité au Président du Conseil départemental comprendra :

- le projet d'acquisition de documents élaboré avec la BDC ;
- la délibération de la collectivité décidant leur acquisition et son accord pour la mutualisation des réservations avec la BDC.

Le versement de la subvention interviendra sur présentation de la (ou des) facture(s) acquittée(s).

RENSEIGNEMENTS



BIBLIOTHÈQUE
DÉPARTEMENTALE
DE LA CREUSE
RUE DES LILAS

BP 286 - 23006 GUERET CEDEX

TÉL. 05 44 30 26 26

www.creuse.fr